Dossier coordonné par Hervé Jouanneau, avec Sophie Le Gall, Stéphanie Marseille et Hugo Soutra

J.-M. TURPIN/DIVERGENCE

LAÏCITÉ • RELIGION • RADICALISATION

Les travailleurs sociaux en première ligne

PRÉVENTION

Politique de proximité. Abasourdis par les attentats terroristes de janvier, les travailleurs sociaux participent, en y apportant leurs témoignages, au débat sur la radicalisation religieuse. Et rappellent que le sentiment de rejet est son principal facteur. Tous promeuvent une politique de prévention éducative et sociale.

FORMATION

Besoin d'outils. Si les associations considèrent la radicalisation comme une forme de marginalisation, elles disent aussi manquer d'outils face à cette « dérive sectaire » et jugent indispensable de mieux former les professionnels. A ce jour, seule la formation du Comité interministériel de prévention de la délinquance fait référence.

INITIATIVES

Zones de flou. Dans un contexte tendu, les initiatives locales destinées à mieux prévenir la radicalisation sont encore rares et les travailleurs sociaux s'interrogent sur les modes de prise en charge. En l'absence de « baguette magique », comme le souligne le sociologue Daniel Verba, ils s'appuient sur les dispositifs de droit commun.

Les professionnels défendent l'action socioéducative

La radicalisation religieuse, une marginalisation comme une autre ? Si certains acteurs sociaux contestent l'émergence d'un « nouveau public », ils s'alarment aussi de la complexité des situations.

« Tous les acteurs de la prévention spécialisée souffrent, car les assassins sont des jeunes comme ceux que nous accompagnons. » Au lendemain des attentats terroristes de début janvier, le président du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), Richard Pierre, se faisait l'écho du malaise des éducateurs de rue.
Une émotion largement partagée par l'ensemble des professionnels du travail social. Qu'il s'agisse des animateurs, des éducateurs spécialisés, des assistants de service social, des éducateurs de jeunes enfants, des intervenants sociaux ou encore des cadres de collectivité territoriale et des responsables associatifs, tous se savent aux avant-postes des maux de la société, au plus près des publics les plus fragilisés. Mais comment perçoivent-ils ce phénomène de radicalisation, relayé tous azimuts par les médias ? Qu'en connaissent-ils ?

Peu de retours d'expérience

Nombreux sont les travailleurs sociaux à avoir signalé, et ce, bien avant les événements de janvier, une manifestation croissante des revendications religieuses, venant interférer avec leur relation avec le public. Sur le terrain, face à des situations jugées inquiétantes, ils se tournent vers les cellules de recueil d'informations préoccupantes. Depuis un an cependant, les pouvoirs publics ont ouvert un numéro vert pour les proches des candidats au djihad, en vue d'une éventuelle transmission à la cellule de suivi, pilotée dans chaque département par le préfet. Mais il est difficile d'en savoir davantage : les professionnels ayant eu affaire à des cas suspects ne souhaitent pas, pour l'heure, communiquer sur leurs expériences, notamment pour préserver la sécurité des personnels.

Numéro vert

Pierre angulaire du dispositif de prévention, une plateforme téléphonique d'assistance et d'orientation, joignable au 0 800 00 56 96, a été mise en place. Elle permet aux proches des jeunes concernés de signaler des situations inquiétantes et de bénéficier d'une écoute et de conseils. Les signalements sont ensuite adressés à la cellule de suivi dirigée par le préfet, qui prend en charge les familles et les jeunes. Y participent des représentants des villes, des conseils généraux et des associations.

S. DESARMAUX/ GODONG

Pour les jeunes en voie de marginalisation, les éducateurs mettent en place des actions collectives. Objectifs : rompre l'entre-soi et briser la spirale de l'échec.

Préserver la confiance

Cependant, ce rapprochement, effectué dans une certaine urgence, entre travail social et sûreté publique ne se fait pas sans questionnements. L'un des responsables d'une association de travailleurs sociaux en témoigne : « En interne, certains de nos professionnels n'approuvent pas le principe du signalement, craignant un mélange des genres hasardeux. Sur le terrain, cette consigne pourrait mettre à mal la confiance que nous avons parfois mis des années à construire. » D'où les précautions du CNLAPS (lire p.24), qui n'a pas souhaité participer à l'élaboration de la formation à la prévention de la radicalisation mise en place par le Comité interministériel de prévention de la délinquance, au contraire de la Convention nationale des associations

8,6 millions d'euros pour la prévention en 2015

Annoncée en janvier par Manuel Valls et entérinée par une circulaire du 25 mars, une rallonge d'un montant de 60 millions d'euros sur trois ans, soit 20 millions d'euros chaque année, est imputée au fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour financer la vidéosurveillance des sites sensibles, les gilets pare-balles des policiers municipaux, ainsi que des actions de prévention de la radicalisation. Sur ce dernier point, qui représentera 8,6 millions, soit 40 % de l'enveloppe annuelle, la priorité ira à la mise en place de « référents de parcours » (travailleurs sociaux, éducateurs) et à la mobilisation de psychologues et de psychiatres. Autre priorité : le financement « des actions éducatives, citoyennes, d'insertion sociale et professionnelle » en direction des jeunes suivis par les cellules départementales. La circulaire mentionne notamment les chantiers éducatifs et d'insertion, les séjours éducatifs, les chantiers humanitaires, etc. Seront également privilégiées les actions de soutien à la parentalité.

de protection de l'enfant (lire p.24), qui y a vu l'occasion de rappeler l'importance du volet éducatif dans la prise en charge des jeunes.

Cet appel à la prudence, voire à la distanciation, tient en partie à l'analyse que font les travailleurs sociaux de la radicalisation. A leurs yeux, les jeunes suivant cette voie ne constituent pas un nouveau public. « La radicalisation religieuse est une direction parmi d'autres, que peut prendre un jeune en perte de repères. Elle est à mettre en lien avec une quête existentielle, particulièrement marquée à l'adolescence », explique Jean-Marie Vauchez, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés.

Passage ou rupture ?

« Dans cette quête de repères, qu'il ne trouve plus dans son entourage proche, le jeune peut être happé par la rue, ses réseaux, comme par la religion », analyse Amar Henni, éducateur de rue de formation, actuellement directeur de l'action territoriale de la ville de Grigny (27700 hab., Essonne). « La religion lui apporte le pardon, parfois recherché après des actes de délinquance, des rituels rassurants et même la promesse d'un destin d'élu, quand le discours se fait radical. Bref, une planche de salut », poursuit-il. Si la radicalisation est un danger, « la pratique religieuse peut, elle, donner un cadre constructif », tient-il à souligner.

Carine Antiq, éducatrice de rue à l'Association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône (Addap 13), qui intervient auprès des 11-21 ans, précise que l'expression de la radicalisation peut « se manifester chez un jeune de façon intermittente, être de l'ordre du passage ». Pour Bruno Bacquet, chef de service à l'association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte, à Rennes, « la bascule vers la radicalisation, telle qu'on l'entend dans le grand public et les médias, se fait en milieu carcéral. C'est là qu'il faudrait mettre des moyens ». Un avis partagé par Amar Henni : « Qui est auprès de ceux qui sont en rupture totale à leur sortie de prison ? »

Pour les jeunes en voie de marginalisation, les travailleurs sociaux mettent en place des actions, comme des chantiers éducatifs, « qui permettent de vivre une expérience collective et positive », explique Nadège Marchi, elle aussi éducatrice à l'Addap 13. Collective, pour rompre l'entre-soi et se réapproprier les codes sociaux. Positive, pour briser la spirale de l'échec et mettre en valeur des compétences. Ce temps partagé vise aussi à rétablir une relation apaisée avec l'adulte, qui devient alors un repère. « Dans leur parcours, ces jeunes ont globalement baigné dans le conflit. Ils ne perçoivent plus l'adulte comme fiable », indique Carine Antiq. « Notre rôle est de recréer du lien entre les jeunes en voie de marginalisation et le droit commun, ajoute-t-elle. Ils n'ont pas le mode d'emploi des institutions. » Les travailleurs sociaux ne le cachent pas : il faut parfois des années pour les aider à se relever.

La ville de Saint-Nazaire (67900 hab., Loire-Atlantique) mise, elle, sur la « réponse immédiate », à travers une toute nouvelle équipe d'accompagnateurs socioéducatifs. « Nous proposons aux jeunes en rupture de les aider à concrétiser l'un de leurs projets, dans l'instant présent. Les accompagner chez le médecin, entamer une démarche administrative, etc., explique Nathalie Jan, responsable du service. Donner un rendez-vous, cela ne fonctionne pas avec les plus marginalisés. »

Fragilité du contexte familial

Face aux jeunes en danger de radicalisation, les travailleurs sociaux s'appuient sur ces outils déjà éprouvés, même s'ils en reconnaissent parfois les limites. Nicole Morineau, conseillère technique au service de protection « enfance-famille » au conseil général de l'Isère, en témoigne : « Placés face à des situations très complexes, nous sommes, depuis déjà quelques années, dans une phase de réflexion sur nos pratiques. » Chargé d'évaluer les risques de radicalisation dans le cadre de la cellule départementale de recueil et de traitement d'informations préoccupantes, son (•••)

Des « ambassadeurs de la laïcité » pour faire face aux conflits

Plusieurs dizaines de travailleurs sociaux ont déjà obtenu le diplôme universitaire de médiation socioreligieuse de la Faculté libre d'études politiques dédiée à l'économie sociale et solidaire. Son objectif : former des « ambassadeurs de la laïcité » à réagir en cas de conflit entre la pratique religieuse des usagers et les exigences du principe de laïcité. « Dans une cantine scolaire, deux agents récemment converties à l'islam ont refusé de toucher les produits contenant du porc », raconte Isabelle Ullern, doyenne de l'Institut supérieur technique en travail social – qui a lancé le cursus – et conceptrice du diplôme. « Elles ont reçu des notes de service, en vain. Un conflit est apparu au sein du personnel, leurs casiers ont été éventrés et remplis de têtes de porc. Or les syndicats, qui prônent l'égalité de traitement, refusaient d'intervenir. Le service RH était débordé car, à l'intégrisme religieux, répondait un intégrisme "laïcard". » Selon elle, « le radicalisme découle d'une rencontre étrange entre des attentes nées d'une situation sociale dégradée, un discours radical et l'invocation du sacré ». D'où l'intérêt de proposer aux travailleurs sociaux, souvent démunis, des outils de compréhension et d'élaborer des réponses concrètes. Le diplôme parie ainsi sur « une éthique morale et politique, souligne Isabelle Ullern. La médiation permet aux deux parties de ne pas perdre la face et d'inventer, ensemble, une solution viable, dans le respect du droit ».

FLEPES INITIATIVES

Isabelle Ullern, doyenne de l'Institut supérieur technique en travail social et conceptrice du diplôme.

Note de la FLEPES : Ce conflit évoqué est générique. Il ne concerne en aucun cas une municipalité particulière.
En toute situation, la doyenne de la FLEPES est très vigilante sur les règles absolues de la confidentialité.

Contrat de ville, quatrième volet

A la suite des attentats, le gouvernement a ajouté aux nouveaux contrats de ville un quatrième volet, dédié à la citoyenneté et la laïcité. Si le gouvernement a fléché des mesures prioritaires (comme le service civique), les collectivités ont, sur le terrain, le droit à l'initiative.

(•••) service constate que, « lorsque les parents sont, eux aussi, dans une situation de fragilité, l'accompagnement est extrêmement difficile ». Actuellement, plusieurs jeunes filles du département, qui s'apprêtaient à partir pour le djihad, sont entre les mains d'une structure associative opérant à l'échelle nationale, le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam. « Nous nous interrogeons sur ce que nous allons mettre en place à leur retour, car la réponse doit aussi être locale », estime Nicole Morineau.

« A l'échelle de la cage d'escalier »

Afin d'agir le plus en amont possible, clé de voûte du travail de prévention, une présence permanente sur le terrain est indispensable. « Pour être proactif, il faut mailler le territoire de manière très fine », souligne Jean-Pierre Goulard, directeur de la cohésion sociale à Oyonnax (22 400 hab., Ain), qui, grâce à un partenariat multidisciplinaire, notamment l'intervention d'adultes relais, est informé « à l'échelle de la cage d'escalier ». Un maillage qui repose sur une forte volonté politique « et des moyens financiers importants », reconnaît-il.

A Grigny, Amar Henni appelle à la restauration des services publics de proximité, car « il faut produire du droit et de l'égalité. Les jeunes en danger sont persuadés de ne pas avoir de place dans la société ». Et d'ajouter : « Le discours actuel sur la laïcité est bien faible par rapport aux attentes ! » Pour ces jeunes qui « ne se sentent pas français », Eric Riederer, coordonnateur national du CNLAPS, souhaiterait « revisiter l'ensemble des politiques publiques, en commençant par l'urbanisme ».

A Rennes, Bruno Bacquet juge urgent de développer le sens critique des jeunes, pour lutter contre les techniques d'embrigadement. Il aimerait que soit porté un regard apaisé sur les « quartiers » et dénonce le « discours médiatique clivant entendu après les événements. Certains se sont sentis stigmatisés et, en réaction, ont pu tenir des propos extrêmes. Or le sentiment de rejet est l'un des éléments déclencheurs de la radicalisation ». ***S. L. G.***

Leur point de vue

« Les outils existent, les travailleurs sociaux ont surtout besoin d'être rassurés »

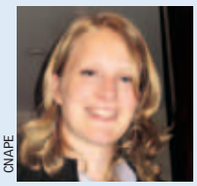

CNAPE

Laure Sourmais, responsable du pôle « protection de l'enfance » à la Cnape (*)

« Face au phénomène des jeunes sous emprise, il est essentiel de rappeler l'importance du volet éducatif. C'est pourquoi la Cnape a accepté d'intervenir dans la formation à la prévention de la radicalisation mise en place par le Comité interministériel de prévention de la délinquance. Grâce aux échanges que nous avons avec les professionnels inscrits dans cette démarche et aux informations transmises par les 122 associations et 1 120 établissements et services de notre fédération, nous savons que les travailleurs sociaux ont avant tout besoin d'être rassurés. Ils ont à leur disposition des outils, notamment pour établir un dialogue constructif avec le public jeune. Pour les soutenir dans leurs pratiques quotidiennes, il est important de leur permettre des temps d'échanges sur ce qu'est la laïcité, notion que chacun interprète à sa façon, et de se rassembler autour d'un socle commun de notions juridiques. »

(*) Convention nationale des associations de protection de l'enfant.

« Chaque association doit pouvoir s'engager selon les spécificités et les ressources de son territoire »

CNLAPS

Richard Pierre, président du CNLAPS (*)

« Depuis des années, nous signalons une montée de l'expression de la haine de la République. Avec les événements de janvier, une nouvelle étape a été franchie. Pour y faire face, les pouvoirs publics recourent à notre expertise. Nous souhaitons que chaque préfet se rapproche des associations de prévention pour voir ce qui se fait déjà sur le terrain. Néanmoins, nous avons choisi de ne pas nous associer à la formation à la prévention de la radicalisation proposée par le Comité interministériel de prévention de la délinquance, tout en laissant chacune des 130 associations de notre réseau libre d'y participer. Et nous nous apprêtons à lancer notre propre action de formation, conçue il y a déjà plusieurs mois, qui sera complémentaire de celle du comité interministériel. Chacun doit pouvoir s'engager selon les spécificités et les ressources de son territoire. »

(*) Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée.

« Nous sommes entrés dans l'ère de la suspicion, un climat angoissant pour les professionnels »

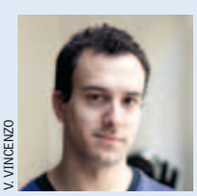

V. VINCENZO

Antoine Guillet, membre du conseil d'administration de l'Anas (*)

« Les travailleurs sociaux connaissent depuis longtemps le phénomène d'embrigadement sectaire, qui recouvre celui de la radicalisation. Ils savent que, dans ces cas-là, il faut s'appuyer sur les proches – le contact direct avec la personne en danger étant très difficile – et prendre le temps nécessaire au rétablissement du lien. La mise en place du numéro vert national me semble être une solution formatée qui vise avant tout à rassurer la société : on repère, on signale, on dit "traiter". On a inventé un nouveau public, les "jeunes en voie de radicalisation", que l'on dit prendre en charge. Nous sommes ainsi entrés dans l'ère de la suspicion, un climat angoissant pour tout le monde, professionnels inclus. C'est inquiétant de constater que le national a pris le pas sur les solutions locales, mais il est vrai que les acteurs locaux ont de moins en moins de moyens. On a "dépouillé", entre autres, la pédopsychiatrie et les maisons des parents. »

(*) Association nationale des assistants de service social.

Une formation unique pour détecter la dérive sectaire

Conçu par le Comité interministériel de prévention de la délinquance, le seul cursus portant sur la radicalisation ne désemplit pas. En attendant que les centres de formation prennent le relais.

Agents du renseignement, directeurs de cabinet en préfecture, travailleurs sociaux, coordonnateurs «prévention-sécurité», éducateurs spécialisés... Depuis juin 2014, ils ont été 720 à suivre la formation sur la prévention de la radicalisation élaborée par le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD). Une formation initialement destinée aux «écoutants» de la plateforme téléphonique recevant les appels des familles de candidats au djihad, puis étendue aux membres des cellules de suivi pilotées, dans chaque département, par les préfets. «Notre objectif en 2015 est de former 1300 agents supplémentaires», indique le secrétaire général du CIPD, le préfet Pierre N'Gahane, chargé du volet préventif du dispositif gouvernemental.

«Il n'existait jusque-là aucune formation de ce type. Nous croulons sous la demande», souligne le ministère de l'Intérieur, qui précise que la formation est désormais ouverte à tous les professionnels. Quitte à organiser des sessions décentralisées, comme cela a été le cas en février à Marseille ou à Bordeaux, qui ont attiré plusieurs dizaines d'agents des conseils généraux.

Repérer l'embrigadement

L'ambition de Pierre N'Gahane est de «mieux comprendre le phénomène de la radicalisation, de détecter en amont les indicateurs de rupture et de mettre en place une réponse appropriée». Prévenir plutôt que guérir. Au programme du cursus: les penseurs du salafisme, la sous-culture du djihad, les modes de recrutement, les indices de dangerosité ou encore les techniques d'embrigadement sur les réseaux sociaux. A la tribune se succèdent entre autres des représentants du bureau des cultes du ministère de l'Intérieur, de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant, de Sciences-po et Dounia Bouzar, directrice du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam, la principale structure de «déradicalisation» en France.

P. MARAIS

Grâce à la formation du CIPD, il s'agit, selon son secrétaire général, Pierre N'Gahane, «de détecter en amont les indicateurs de rupture».

Au plan national, les grands réseaux ont pris conscience de l'enjeu. Tous expriment le même besoin de formation pour mieux appréhender le phénomène, certains ont pris les devants. C'est le cas du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée, qui vient d'annoncer la mise en place à l'automne d'un cursus destiné à outiller les éducateurs de rue. A lire le programme, cette formation de trois jours aura pour vocation de «déconstruire les représentations et les "allants de soi" face au phénomène de la radicalisation de la jeunesse, de reconnaître les signes de radicalisation chez un jeune en situation de marginalité avancée et de repérer et tenter de prévenir par des pratiques innovantes les différentes formes de radicalisation».

L'appui des psychiatres

Une équipe mobile d'intervention sera lancée cette année pour appuyer les cellules départementales de suivi. Elle sera composée de psychiatres qui prendront en charge les mineurs et les jeunes majeurs ayant fait l'objet d'un signalement.

Passage de relais

Démarche similaire à France Médiation, qui prévoit cette année une journée de formation pour les encadrants et un module pour les médiateurs sociaux. La réflexion est en cours également dans de nombreux instituts régionaux du travail social. Reste à opérer un passage de relais. «Il nous faut coordonner l'offre de formation et faire en sorte que les grandes écoles comme les principaux centres de formation intègrent un module sur le sujet», explique le comité interministériel, qui a réuni, le 11 mars dernier, les représentants de l'ENA, des instituts régionaux d'administration, des principales écoles du service public et du CNFPT. Ce dernier a d'ores et déjà annoncé la mise en place, avant l'été, d'une «offre de services» destinée aux fonctionnaires territoriaux. ***H. J.***

Une boîte à outils pour la prise en charge

Si la formation mise en place par le Comité interministériel de prévention de la délinquance passe au crible les différentes facettes de la radicalisation, elle fournit également aux professionnels une véritable boîte à outils. «Nous essayons d'apporter des réponses opérationnelles à partir d'une typologie des prises en charge», précise Pierre N'Gahane, secrétaire général du CIPD. Sont par exemple évoqués la prise en charge d'un jeune majeur dans un parcours délinquant, non placé sous main de justice, celle, psychologique, d'une mineure faisant l'objet d'une information préoccupante et le soutien aux familles dont l'enfant est parti en Syrie. Pour chaque cas, le mode de prise en charge est décrit et sont indiqués les financements à mobiliser, les institutions et les associations à solliciter.

« Les pouvoirs publics sont restés sourds aux alertes »

Spécialiste du travail social et des faits religieux, le sociologue Daniel Verba (université Paris 13) dénonce la faiblesse des marges de manœuvre dont disposent les éducateurs pour mener à bien leurs missions.

De par leurs compétences et leur position sur le terrain, les éducateurs spécialisés sont appelés à prévenir la radicalisation religieuse. Doivent-ils également la signaler aux forces de l'ordre ?

La mission des travailleurs sociaux n'est pas de se substituer aux auxiliaires de police ou aux services de renseignements territoriaux, mais de contribuer à la protection de l'enfance. Dans le cas de la radicalisation politico-religieuse d'adolescents en situation de vulnérabilité, ils peuvent éventuellement se tourner, en dernier recours, vers des institutions plus répressives. Mais cela doit rester l'exception, sous peine de provoquer un rejet massif et de condamner ces professions à disparaître à moyen terme : l'accompagnement des personnes vulnérables nécessite en effet de la confiance, les usagers ne doivent avoir aucun soupçon à l'égard des travailleurs sociaux.

D. VERBA

Daniel Verba, sociologue.

Cette nécessité de nouer une relation de confiance les empêche-t-elle d'appréhender les phénomènes de radicalisation ?

L'instrumentalisation de l'idéologie religieuse au profit d'un projet délictueux s'accompagne, bien souvent, de précautions frisant la paranoïa. Cela rend d'autant plus difficile le diagnostic des travailleurs sociaux. Certains experts ont bien identifié quelques signaux susceptibles d'alerter sur une possible dérive sectaire. La liste est, cependant, loin d'être exhaustive. Ne disposant évidemment pas de « baguette magique », les travailleurs sociaux sont parfois impuissants et ne peuvent souvent que constater l'étendue des dégâts.

Certains travailleurs sociaux n'ont-ils pas choisi d'ignorer la montée du radicalisme religieux ?

Lassés de voir l'islam stigmatisé et rendu responsable de tous les maux de la société française, certains ont pu avoir, dans un premier temps, le réflexe de jeter un voile pudique sur le recours de plus en plus visible au religieux. Mais ils ne nient pas l'accentuation de ce phénomène, qu'ils observent partout où ils travaillent – dans les maisons d'enfants à caractère social, les services sociaux, les centres de réinsertion sociale, les centres de protection maternelle et infantile, etc. Leur majorité a aujourd'hui pleinement conscience du danger qui menace notre pays et refuse de le voir se transformer en une société « d'identités meurtrières », où les individus seraient assignés de façon caricaturale à une seule identité.

Est-ce toutefois bien à eux de traiter ce type de problème ?

Leurs compétences professionnelles me semblent précieuses si l'on veut éviter que d'autres personnes basculent dans la radicalisation. Mais il serait absurde de s'en remettre à eux seuls ! D'ailleurs, ce ne sont pas eux qui ont échoué à déjouer la radicalisation d'une fraction très minoritaire de jeunes, mais bien les pouvoirs publics, qui se sont montrés sourds à leurs nombreuses alertes. Les pratiques clientélistes de saupoudrage de subventions, la politique de recrutement au faciès, dite « des grands frères », servant à acheter la paix sociale, la gestion plus qu'incertaine des financements de la politique de la ville ajoutées à la ségrégation scolaire ont contribué à faire le lit des crispations identitaires. ***Propos recueillis par H. S.***

Pour aller plus loin

À LIRE

Un guide de réflexion

Faïza Guélamine, sociologue et responsable de formation à l'Association nationale des cadres du social, a publié, en novembre 2014, un ouvrage destiné aux professionnels du travail social confrontés à des faits religieux dans l'exercice de leurs fonctions.

« Faits religieux et laïcité : le travail social à l'épreuve », Faïza Guélamine, ESF Editeur, collection Actions sociales, novembre 2014.

SUR LE WEB

Décrypter le discours propagandiste

Mis en ligne en janvier 2015 en réaction aux attentats de Paris et de Montrouge, le site gouvernemental « stop-djihadisme.gouv.fr » vise à « agir contre la menace terroriste ». Il fait le point sur les techniques de manipulation de la propagande djihadiste et les dangers de l'embrigadement et propose aussi des pistes pour contrer la radicalisation.

www.stop-djihadisme.gouv.fr

Des ressources sur la prévention

Le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance, qui est chargé du volet préventif du plan gouvernemental de lutte contre la radicalisation, met en ligne toutes les informations juridiques et pratiques dont ont besoin les professionnels. Y figurent notamment les textes de référence et des « fiches repères d'expérimentation ».

www.interieur.gouv.fr/Prevention-delinquance

la Gazette.fr

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION…

- **Pierre N'Gahane, CIPD : « Prévenir la radicalisation est un défi collectif »**
  www.lagazette.fr/331622
- **Quand les attentats bousculent les politiques de cohésion sociale (dossier)**
  www.lagazette.fr/334412